

pour subvenir aux dépenses de son administration, tandis que les Législatures locales seront obligées de recourir à la taxe directe, pour faire la même chose si leurs revenus ne suffisent pas."

Un exemple fera saisir d'une façon élatante l'état anormal sous lequel nous vivons :

La situation des finances provinciales de la province de Québec est malheureusement trop connue ; tous les trésoriers l'ont confessée tour à tour, dans leurs heures de franchise. Nos recettes ordinaires, bien que dépassant de beaucoup le chiffre auquel Sir Hector Langevin prétendait nous réduire à l'époque de la Confédération, atteignent péniblement trois millions, dans lesquels le subside fédéral entre, depuis la stipulation de 1884, pour \$1,250,000.00, c'est-à-dire que nous tirons à peine \$1,800,000.00 de nos ressources propres.

Pendant ce temps-là, qu'est-ce que nous payons à la Confédération ? Où, en d'autres termes, quelle est la part contributive des habitants de la Province de Québec dans les ressources fédérales ? Les habitants de l'Île du Prince-Edouard ont essayé de faire ce calcul pour leur province. Il serait plus curieux encore pour les deux provinces riches de Québec et d'Ontario, qui paient, à elles seules, la plus large part des dépenses du Dominion. A s'en tenir à la répartition par tête d'habitant, qui peut passer pour très approximativement exacte, les recettes annuelles que la Confédération tire de notre province seraient de DIX MILLIONS.

Ainsi nous payons au Dominion DIX MILLIONS dont, il est vrai, il nous rend sous forme de subvention un peu plus d'un dixième et nous ne percevons nous-mêmes que *dix-huit cent mille piastres* !

A-t-on réfléchi à l'énormité de cette disproportion ?

Quand on songe que nous avons exécuté nos chemins de fer, que nous avons à satisfaire aux travaux de colonisation et à l'administration de tous les services publics de la province ; si l'on ajoute que, par une nouvelle inconséquence de notre régime financier, nous sommes obligés de supporter la dépense essentiellement fédérale de l'administration de la justice criminelle, et si l'on met en regard ces deux budgets : d'une part, les trois millions de notre budget provincial et d'autre part, les neuf millions qui, tout compte fait, restent au Dominion, qui oserait dire que nous ne sommes pas gravement lésés ?

Il n'y a pas dans notre province une personne qui puisse soutenir que l'utilité et les services respectifs des deux gouvernements ne soient, chez nous, dans proportion renversée de *trois à un*.